

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/AG/NG/S/17

16 octobre 2000

(00-4271)

Comité de l'agriculture
Session extraordinaire

CONSIDÉRATIONS AUTRES QUE D'ORDRE COMMERCIAL

Questions soulevées par les Membres dans les documents de
la série AIE et les communications présentées avant Seattle

Compilation du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. À la deuxième session extraordinaire du Comité de l'agriculture, qui s'est tenue les 29 et 30 juin 2000, il a été convenu que le Secrétariat établirait, entre autres choses, une note d'information contenant "une compilation des questions se rapportant aux considérations autres que d'ordre commercial sur la base des documents pertinents de la série AIE et des communications présentées avant Seattle" (paragraphe 7 a) du document G/AG/NG/2). La présente note fournit ces renseignements.

2. La partie II de la présente note expose brièvement les principales questions soulevées par les Membres qui ont présenté des communications écrites dans le cadre du processus d'analyse et d'échange de renseignements (AER) et de la préparation de la Conférence de Seattle. Pour apprécier pleinement les points soulevés par chacun des Membres concernés, il est souhaitable de consulter les documents d'origine. Il convient de noter que chacune des observations formulées au sujet des diverses questions énumérées dans la partie II de la présente note reflète la position du Membre concerné. La présente note est sans préjudice de l'opinion d'autres Membres sur la totalité ou une partie des questions mentionnés.

3. En annexe à la présente note figure une liste des documents pertinents présentés par les Membres dans le cadre du processus AER et de la préparation de la Conférence ministérielle de Seattle.

4. Les différentes considérations autres que d'ordre commercial ont été classées en plusieurs catégories. Deux d'entre elles (sécurité alimentaire et nécessité de protéger l'environnement) sont expressément mentionnées dans le préambule de l'Accord sur l'agriculture. D'autres questions ont été soulevées dans le cadre du processus AER et de la préparation de la troisième Conférence ministérielle. Pour plus de commodité, elles ont été classées en plusieurs catégories. L'ordre dans lequel elles sont présentées ne donne aucune indication quant à leur degré de priorité ni quant à leur degré d'acceptation ou de rejet de la part des Membres.

5. Outre les différents objectifs de politique énumérés par certains en tant que considérations autres que d'ordre commercial, plusieurs Membres ont fait état de préoccupations quant à la façon dont ces objectifs sont ou devraient être mis en œuvre. Ces préoccupations sont énumérées dans la catégorie "considérations d'ordre général", car les pays qui les ont soulevées se référaient à un grand nombre d'objectifs de politique énumérés par d'autres en tant que considérations autres que d'ordre

commercial, ou à la totalité de ces objectifs. D'autres questions sont énumérées dans les catégories qui ont semblé le plus indiquées.

6. Le Président a fait rapport au Comité de l'agriculture sur les débats auxquels les questions soulevées dans le cadre du processus AER ont donné lieu. Les rapports du Président sont repris dans les rapports succincts des réunions du Comité établis par le Secrétariat (documents G/AG/R/11 à R/20 et G/L/322). Il conviendrait également d'examiner ces rapports pour mieux apprécier les questions soulevées et les débats engagés par les Membres.

II. QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES MEMBRES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ANALYSE ET D'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENT ET DE LA PRÉPARATION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Question	Pays	Observations
A.	CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	
	Argentine, États-Unis	Les subventions à la production et à l'exportation faussent les prix internationaux et déterminent les décisions relatives à l'investissement, à la production, au commerce international et à la consommation. Les consommateurs du pays appliquant les subventions et les agriculteurs des pays tiers sont lésés par le message inexact envoyé par les marchés. (AIE/32 et 64)
	Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis	Les mesures de politique générale, telles que le soutien à la production, ont peu de chances d'atteindre des objectifs spécifiques et risquent plutôt d'avoir des effets négatifs sur d'autres régions et pays. Pour répondre aux considérations autres que d'ordre commercial, les Membres de l'OMC devraient s'efforcer de réduire au minimum les effets négatifs de leurs politiques sur le commerce, en recensant par exemple des objectifs spécifiques et en appliquant des mesures ciblées et découplées de la production. Parmi les instruments de politique budgétaire qu'il faudrait envisager pourraient figurer les amendes et les taxes ainsi que les subventions. (AIE/28, 34, 36 et 64)
	Cuba, République dominicaine, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Pakistan	Au titre des considérations autres que d'ordre commercial des pays en développement, notamment ceux dont l'économie est petite et vulnérable, il faudrait élaborer un ensemble de mesures, non visées par les engagements de réduction, ayant pour but d'améliorer la sécurité alimentaire nationale, de maintenir le niveau de vie de la population rurale et de protéger l'environnement. (WT/GC/W/120 et 163)
	Communautés européennes	<p>La Réunion de 1998 du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel a mis l'accent sur la nature multifonctionnelle de l'agriculture et l'action des pouvoirs publics en l'absence de véritables marchés. (AIE/40)</p> <p>Afin d'assurer la fourniture des biens d'intérêt public et garantir le maintien des fonctions de l'agriculture autant que la fonction de production d'aliments et de fibres, l'intervention des pouvoirs publics s'impose. Étant donné l'interdépendance des différentes fonctions de l'agriculture, le soutien des fonctions non productives ne peut pas être envisagé de façon totalement séparée de la fonction de production. (AIE/40)</p> <p>Il est essentiel de faire en sorte que les progrès concernant les questions d'ordre commercial ne portent pas atteinte à la capacité des personnes employées dans l'agriculture de fournir des biens collectifs, en particulier pour ce qui est de l'environnement (y compris la lutte contre la désertification) et du maintien de la vitalité des zones rurales. Des mesures d'aide directe ayant une incidence nulle ou minime sur le commerce ont un rôle important à jouer dans ce contexte. (WT/GC/W/273)</p>

Question	Pays	Observations
	Inde	<p>Les pays en développement devraient bénéficier de la flexibilité nécessaire pour pouvoir faire face à leurs légitimes préoccupations autres que commerciales. Les pays en développement doivent être autorisés à accorder un soutien interne au secteur agricole pour garantir la sécurité alimentaire et préserver la viabilité des zones rurales. (AIE/30 et WT/GC/W/152 et 342)</p> <p>L'hypothèse selon laquelle la libéralisation améliorera à elle seule la sécurité alimentaire ne tient pas compte des problèmes rencontrés par un certain nombre de pays en développement. Pour ces pays, une approche "marché plus" est nécessaire, dans laquelle les considérations autres que d'ordre commercial, comme la sécurité alimentaire et le maintien des moyens de subsistance de la paysannerie, seraient prises en considération. (AIE/30 et WT/GC/W/152 et 342)</p>
	Jamaïque	<p>Un mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement est essentiel pour rendre la libéralisation acceptable aux pays en développement. Un tel mécanisme constituerait un élément important des dispositions sur le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et des préoccupations légitimes autres que d'ordre commercial. (WT/GC/W/370)</p>
	Japon, Corée	<p>Les politiques agricoles sont déterminées non seulement sur la base du commerce, mais aussi d'éléments d'ordre géographique, politique, économique, social, culturel ainsi que d'autres facteurs. Ces facteurs ne sont pas pris en compte de façon systémique dans l'Accord sur l'agriculture. (AIE/25 et 39)</p>
	Japon	<p>Le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 a mis l'accent sur les nombreuses facettes du problème de la sécurité alimentaire et la Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel de 1998 a souligné l'importance du caractère multifonctionnel de l'agriculture. (AIE/25)</p> <p>L'agriculture ne se limite pas à la production de produits agricoles; elle contribue également à assurer la sécurité alimentaire, à préserver l'environnement et le paysage et à maintenir les communautés locales. L'ensemble de ces fonctions constitue le "caractère multifonctionnel" de l'agriculture. La plupart de ces fonctions sont perçues comme des externalités économiques et il est difficile d'en estimer correctement la valeur marchande; bien qu'étroitement liées à la production, elles ne sont pas commercialisables. En outre, le mécanisme du marché ne permet pas à lui seul de mettre en place une méthode de production agricole qui englobe les multiples fonctions de l'agriculture. Certaines formes d'intervention sont donc nécessaires pour faire de la production agricole intérieure la base de l'approvisionnement en produits alimentaires et permettre à l'agriculture de remplir ses multiples fonctions. (WT/GC/W/220)</p>
	Corée	<p>L'Accord sur l'agriculture ne tient pas pleinement compte des considérations autres que d'ordre commercial et des exigences spéciales des petites exploitations pratiquant une agriculture de subsistance. Il n'a pas permis d'arriver à un équilibre des intérêts entre pays développés et pays en développement, et entre pays exportateurs et pays importateurs. Pour atténuer les difficultés rencontrées par les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, les considérations autres que d'ordre commercial, et notamment la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que la sécurité alimentaire, devraient être pleinement prises en compte dans la poursuite du processus de réforme. (WT/GC/W/170)</p>

Question	Pays	Observations
	Nouvelle-Zélande	Toute activité économique produit des externalités. Pour l'agriculture, le cadre de production génère des externalités tant positives que négatives, dont certaines, telles que la pollution et les subventions liées à la production, peuvent nuire à d'autres pays. Une libéralisation continue des échanges n'est pas incompatible avec la recherche de différents objectifs; en fait, elle peut très souvent y contribuer. Un système commercial plus ouvert conduira à une utilisation rationnelle et plus durable des ressources à l'échelle mondiale dans le secteur de l'agriculture et dans d'autres secteurs. (AIE/28)
	Norvège	<p>Les considérations non commerciales peuvent toute être définies comme correspondant à des effets positifs de la production agricole pour lesquels il est nécessaire d'accorder des subventions afin de corriger la défaillance du marché et internaliser l'externalité. Les externalités négatives pourraient être corrigées par le moyen d'impôts ou d'autres mesures appropriées. (AIE/22)</p> <p>Les différentes considérations autres que d'ordre commercial: i) ont des caractéristiques liées à l'intérêt public; ii) concernent souvent spécifiquement le secteur agricole; et iii) sont, dans une large mesure, des coproduits de l'activité de production agricole. Dans les zones à faible potentiel, le coût de production est bien supérieur à celui que l'on observe dans les zones à haut potentiel. Pour que continue d'être couverte l'agriculture, il peut être nécessaire d'apporter une aide à la production. Pour la Norvège, les revenus des exploitants aux cours du marché mondial ne suffiraient pas à leur permettre de continuer à produire. Cibler les mesures pour maintenir les considérations commerciales dans un scénario "marché mondial" ne serait pas faisable et impliquerait des coûts d'administration et de contrôle inacceptables. (AIE/68)</p> <p>L'agriculture contribue à la viabilité de l'espace rural, à l'entretien des paysages de culture et du patrimoine culturel, à la préservation de la diversité agrobiologique, à la préservation des végétaux et au maintien de la santé, des animaux et des personnes. Ces diverses dimensions non alimentaires, de même que la sauvegarde de la sécurité alimentaire, présentent des caractéristiques de biens publics, qui peuvent justifier une intervention des pouvoirs publics. (WT/GC/W/238)</p>
	Suisse	<p>Un secteur agricole qui ne se contente pas de produire des aliments et des fibres mais cherche également à répondre à des considérations autres que commerciales est moins compétitif qu'un secteur d'un pays qui se soucie moins, ou pas du tout, de ce type de considérations. (AIE/67)</p> <p>Le concept de multifonctionnalité et la libéralisation des échanges ne sont pas antinomiques: ces deux types de mesures visent à accroître le bien-être mondial et national. Lors des négociations d'Uruguay, il a été reconnu qu'il était acceptable d'adopter des mesures de soutien et d'incitation de façon à ce que les politiques agricoles prennent en compte les considérations autres que commerciales, pour autant que ces mesures n'aient pas d'impact ou n'aient qu'un impact minime sur la production et sur le commerce.</p>

Question	Pays	Observations
		<p>La question qui se pose est celle de savoir si les instruments dont nous disposons actuellement permettent de traiter toutes les considérations autres que commerciales ou s'il faut concevoir de nouveaux instruments. Afin d'évaluer les mesures mises en œuvre pour tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial, des critères tels que la transparence, la spécificité (ciblage des considérations et découplage de la production), la proportionnalité (suffisance des transferts pour obtenir les résultats souhaités), la flexibilité et l'équité pourraient être appliqués. Le Comité de l'agriculture pourrait assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures nationales. (AIE/67).</p>
		<p>L'importance et le poids accordés à une considération autre que d'ordre commercial peuvent varier d'un pays à l'autre, en fonction de sa situation particulière et du degré de sensibilisation du public. Il convient donc de trouver des solutions qui permettent de tenir compte de toutes ces considérations, notamment en prolongeant les mesures autorisées en vertu de l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture. En ce qui concerne la Suisse, la sécurité alimentaire, la satisfaction des besoins d'une population rurale éparpillée, la protection de l'environnement et la conservation des paysages sont autant de tâches importantes dont doit s'acquitter la politique agricole. (WT/GC/W/261)</p>
États-Unis		<p>La catégorie verte définie dans l'Accord sur l'agriculture couvre déjà de nombreuses questions soulevées au titre des considérations autres que d'ordre commercial. (AIE/34 et 64)</p>
		<p>La question à examiner n'est pas un ensemble d'objectifs, mais plutôt l'incidence sur la production et sur le commerce d'instruments destinés à mettre en œuvre ces objectifs. (AIE/64)</p>
Uruguay		<p>Toutes les activités humaines sont multifonctionnelles. Les politiques visent à traiter le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terres dans le cadre d'une agriculture et d'un développement rural durables devraient être ciblées, transparentes et d'un bon rapport coût-efficacité qui n'entraîne pas de distorsion de la production et du commerce. En outre, les politiques d'un pays ne doivent pas nuire aux objectifs sociaux, ruraux, de développement et environnementaux. (AIE/74)</p>
		<p>Il faudrait faire l'impossible pour que les mesures politiques prises ne limitent pas injustement l'accès aux marchés et n'introduisent pas de distorsions sur les marchés d'exportation des denrées alimentaires et agricoles, en particulier pour les pays en développement, appelés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques agricoles durables. (AIE/74)</p>
		<p>Plusieurs instruments peuvent être mis en œuvre pour atteindre des objectifs tels que la participation et la prise d'initiatives de la part des communautés rurales; la coopération entre différentes parties prenantes pour traiter les considérations liées à l'agriculture et à l'utilisation des sols; l'existence d'un environnement politique favorable; la circulation efficace et transparente de l'information entre tous les niveaux; les résultats de la recherche pertinente largement disponibles; l'information scientifique et technique; l'amélioration des instruments économiques; la nécessité de résoudre les problèmes d'accès à la terre et de régime foncier, et des questions connexes telles que l'éradication de la pauvreté, les droits de succession, l'instruction, la parité hommes-femmes, etc.; et le renforcement des capacités. (AIE/74)</p>

Question	Pays	Observations
B.	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	<p>La Conférence FAO/Pays-Bas sur la multifonctionnalité a identifié un certain nombre de questions qui restent à résoudre aux niveaux national, régional et international.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants ont évoqué la reconfirmation, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, des engagements financiers et des objectifs en matière d'aide publique au développement auxquels ont souscrit des pays industrialisés lors du Sommet de la terre et ont réclamé des efforts accrus pour inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement. - Les participants ont rappelé que la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies avait conclu que la communauté internationale et les gouvernements devaient continuer à investir dans l'agriculture durable, notamment dans la recherche agronomique, les services de vulgarisation et les transferts de technologie et éventuellement accroître leurs investissements et leur financement à cette fin. Un soutien financier approprié est nécessaire pour instaurer une agriculture durable au niveau local. Parmi les mécanismes de financement novateurs figurent le renforcement des capacités des parties prenantes; la diversification de la composition des revenus ruraux; des partenariats publics/privés, et des instruments financiers conformes aux accords internationaux. - Les participants ont rappelé la nécessité d'élaborer des cadres qui aident les pays à planifier de manière participative la gestion des terres et des systèmes visant à améliorer la sécurité de jouissance. (AIE/74)
	Australie	<p>Le meilleur moyen de répondre aux considérations liées à la sécurité alimentaire, c'est d'avoir des marchés exempts de distorsions qui fonctionnent bien. Il vaut mieux s'en remettre à diverses sources d'approvisionnement que de viser à l'autosuffisance car, en cas de sécheresse ou de mauvaises récoltes, il faut recourir aux importations. (AIE/35)</p> <p>Le soutien et la protection accordés à la production agricole dans les pays riches ont une incidence négative sur les efforts faits par les pays en développement qui s'efforcent de renforcer la sécurité alimentaire, car ils dépriment les prix et diminuent la viabilité des zones rurales dans d'autres pays. (AIE/35)</p>
	Inde	<p>Un régime commercial libéral ne permettrait pas suffisamment de garantir la sécurité alimentaire si l'on ne dispose pas des devises nécessaires pour se procurer des produits alimentaires, et nombreux sont les pays en développement qui ne disposent pas de réserves suffisantes. (AIE/44). Dans certains cas en outre, la demande d'importation pourrait avoir une incidence majeure sur les cours mondiaux et, par conséquent, sur d'autres pays en situation d'insécurité alimentaire. (WT/GC/W/342)</p>

Question	Pays	Observations
	Inde, Japon, Maurice, Norvège	<p>Dans de nombreux pays en développement, la plupart des exploitations sont de petites tailles et situées sur des terres marginales et elles n'ont guère la possibilité d'accroître leur production. Celle-ci est en majeure partie destinée à la consommation du ménage et il reste peu pour la vente. La durabilité de la croissance agricole et la sécurité alimentaire passent nécessairement par une aide publique accrue en ce qui concerne l'utilisation d'intrants, l'infrastructure, le soutien du marché, etc. (AIE/44 et WT/GC/W/152)</p>
	Inde, Japon, Maurice, Norvège	<p>Lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, l'importance de la production alimentaire dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel a été soulignée: "Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement agricole, alimentaire, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer les approvisionnements alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture". Par ailleurs, la Déclaration de Rome et le Plan d'action soulignent eux aussi le rôle que joue la production nationale parallèlement aux importations de produits alimentaires, aux réserves et au commerce international, pour améliorer la sécurité alimentaire. (AIE/22, 25, 44, 51, 57)</p>
	Japon	<p>La constitution de stocks et les importations, quoique nécessaires, ne sont qu'un volet de la sécurité alimentaire. La constitution de stocks ne représente qu'une solution à court terme, tandis que les importations peuvent être menacées par un certain nombre de facteurs, dont des restrictions à l'exportation dans les pays fournisseurs, une instabilité croissante à court terme de l'offre de produits alimentaires et l'augmentation de la demande de denrées alimentaires. Le Japon est le plus gros importateur net de produits alimentaires du monde, avec un taux d'auto-provisionnement de 41 pour cent seulement, une superficie cultivée par habitant très faible et une diminution des terres agricoles. Il ne peut se permettre une nouvelle diminution de la capacité d'approvisionnement en denrées alimentaires. (AIE/61 et WT/GC/W/220)</p>
	Kenya	<p>La libéralisation agricole préconisée par l'Accord ne peut à elle seule régler les problèmes de sécurité alimentaire des pays en développement qui comptent une population rurale nombreuse. Il est donc extrêmement important que les pays en développement bénéficient d'une certaine souplesse pour l'adoption de politique nationale visant à garantir la sécurité alimentaire et l'emploi à un large pan de la population. (WT/GC/W/233)</p>
	Corée	<p>Le volume du commerce de certains produits demeure très faible par rapport à la production totale, et il n'est pas possible de s'en remettre aux échanges pour résoudre en dernière analyse les problèmes de sécurité alimentaire. La Corée a eu des difficultés à s'approvisionner en riz sur le marché mondial lorsque la récolte nationale était médiocre. En cas de dévaluation monétaire, les importations de produits agricoles sont beaucoup plus onéreuses; d'où l'importance cruciale de la production nationale et des stocks. (AIE/39)</p>
	Norvège	<p>Une réduction du soutien accordé par les pouvoirs publics au secteur agricole dans des zones à faible potentiel a toutes chances d'aboutir à une diminution de la production et de compromettre la sécurité alimentaire du pays. En outre, étant donné l'importance des coûts de production, il est nécessaire d'associer le soutien à la production. Une réduction limitée du soutien pourrait être absorbée grâce à l'ajustement structurel, mais celui-ci aurait pour résultat une réduction de la population agricole, une structure plus centralisée de la production et une dégradation des terres arables marginales. (AIE/22)</p>

Question	Pays	Observations
		<p>La politique de sécurité alimentaire comporte plusieurs éléments, dont les suivants: protection des terres arables, production alimentaire nationale, ressources humaines et maintien d'une structure décentralisée de la production. La sécurité alimentaire passe par une approche polyvalente présentant les caractéristiques suivantes: i) capacité de produire, de stocker et d'importer des aliments; ii) autonomie et autodétermination maximales (ce qui n'implique pas l'autosuffisance); iii) variations minimales dans les approvisionnements; iv) durabilité écologique, et v) équité. (AIE/22 et AIE/57)</p> <p>Le droit à une nourriture suffisante est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU et, lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, il a été demandé que le contenu de ce droit soit clarifié. Les obligations précises qui incombent aux différents États restent à clarifier; néanmoins, les pouvoirs publics devraient prendre les mesures nécessaires pour satisfaire à leurs obligations en matière d'alimentation. Chaque État devrait bénéficier d'une certaine souplesse pour pouvoir utiliser au mieux les différentes mesures et méthodes dont il dispose pour parvenir à la sécurité alimentaire. (AIE/57)</p> <p>Le système de production agricole est très complexe et présente un certain nombre de caractéristiques à long terme. Si la production agricole vient à diminuer fortement pendant une période prolongée, il faudra peut-être plusieurs dizaines d'années pour rétablir la productivité et la production globale. Les crises politiques (guerres et embargos) ou les crises liées à l'environnement (retombées radioactives, épidémies, disponibilité des ressources en eau ou changements climatiques) peuvent représenter des menaces pour la sécurité alimentaire. (AIE/57)</p> <p>On pourrait autoriser les mesures ciblées sur la production alimentaire pour préserver la sécurité alimentaire nationale, sous réserve de certains principes convenus mutuellement. (AIE/57)</p> <p>Les subventions à l'exportation appliquées par les pays plus riches entravent la production dans les pays en développement à cause de la baisse des prix mondiaux, qui pénalise également les secteurs en amont et en aval. Comme une part importante de la population vit en zone rurale et est tributaire de l'agriculture, les effets de la faible contraction des revenus, considérables, nuisent à la sécurité alimentaire. (AIE/26)</p> <p>Les subventions à l'exportation contribuent à une concentration de la production de denrées alimentaires dans les pays qui peuvent se permettre d'en accorder et qui n'ont pas d'avantage comparatif en termes de production. Ce phénomène a pour effet d'accroître l'irrégularité de la production, d'accentuer les variations des prix et d'aggraver l'instabilité des approvisionnements mondiaux. (AIE/26)</p> <p>Si les subventions à l'exportation peuvent réduire les prix à l'importation pour les pays à faible revenu et à déficit vivrier, ces derniers sont nombreux de toute façon à maintenir les prix intérieurs à un niveau inférieur aux prix mondiaux. En outre, l'octroi d'aide alimentaire aux pays les moins avancés dépend étroitement du niveau des stocks excédentaires détenus par les gouvernements des pays développés. (AIE/26)</p>
	Afrique du Sud	

Question	Pays	Observations
	États-Unis	<p>Un commerce mondial libéralisé des produits agricoles se révélera bénéfique pour la sécurité alimentaire. Il convient de renforcer les disciplines applicables aux taxes à l'exportation. Les taxes temporaires à l'exportation imposées sur les produits agricoles pendant les périodes de pénurie font artificiellement monter les prix que doivent payer les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, alors que les subventions à l'exportation mises en œuvre pendant les périodes où les approvisionnements sont excédentaires entraînent une contraction des revenus nets des exploitants agricoles partout dans le monde. (AIE/47)</p> <p>Autosuffisance alimentaire n'est pas synonyme de sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire réelle est renforcée par le grand nombre de sources d'approvisionnement et non par la dépendance à l'égard d'une seule source. La libéralisation des échanges en général accroît le pouvoir d'achat et, en particulier dans l'agriculture, permet d'avoir accès à de multiples sources d'approvisionnement alimentaire. De nombreux pays sont tributaires des importations d'intrants agricoles, tels que les engrais, les combustibles et autres intrants nécessaires à la culture intensive généralement pratiquée dans le cadre des programmes d'autosuffisance; dès lors que ces intrants doivent être importés, l'autosuffisance est une illusion. (AIE/64)</p> <p>Les dispositions de l'Annexe 2 relatives à la recherche, à la vulgarisation, à la formation, à l'infrastructure, à la détention de stocks publics et à l'aide alimentaire intérieure peuvent répondre aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire, et d'autres dispositions permettent de parer aux effets des catastrophes naturelles et de l'épuisement des ressources. Pour les pays ne disposant pas des ressources nécessaires pour pouvoir tirer pleinement parti des dispositions de l'Annexe 2, il faut que leurs besoins alimentaires soient pris en considération dans le cadre international aux fins d'une aide alimentaire. (AIE/64)</p>
C.	ENVIRONNEMENT	<p>1. Considérations générales</p> <p>Argentine Les prix des ressources d'environnement peut être sous-évalué du fait des subventions qui réduisent le coût ou augmentent les gains de la surexploitation, ou du fait des défaillances des marchés qui ne tiennent pas pleinement compte du coût de la pollution de l'environnement. Dans le secteur agricole, il faut commencer par supprimer les subventions et s'occuper ensuite des défaillances du marché. (AIE/32)</p> <p>Australie Si l'agriculture peut être bénéfique pour l'environnement, les subventions fondées sur la production ne signifient pas une amélioration de l'environnement. En fait, un accroissement de la production peut nuire à celui-ci. La meilleure façon d'atteindre les objectifs environnementaux passe par des politiques spécifiques, ciblées sur des objectifs spécifiques. (AIE/36)</p> <p>Communautés européennes, Norvège Il est possible d'obliger les exploitants à se conformer aux règles au titre du principe du pollueur-payeur, mais il existe aussi toute une série d'avantages découlant pour l'environnement de l'utilisation des sols, pour lesquels le fournisseur devrait être rémunéré (principe du fournisseur-bénéficiaire). (AIE/22, 40, 48, 68 et 73)</p>

Question	Pays	Observations
	Communautés européennes	La grande valeur culturelle et naturelle du paysage agricole risque d'être compromise à la fois par l'intensification de l'agriculture et par la marginalisation et l'abandon des terres agricoles. Le principe du pollueur-payeur oblige les agriculteurs à assumer les coûts de mise en conformité. Néanmoins, dans les cas où la société demande à l'agriculteur plus que ce que l'on peut considérer comme une bonne pratique agricole – par exemple la préservation des paysages ou l'accroissement de biodiversité -, il s'agit de biens d'intérêt public qui ne peuvent être fournis sans une intervention des pouvoirs publics. Dans les CE, les versements agro-environnementaux ne couvrent que le manque à gagner ou les coûts supportés. La limitation des versements et les contraintes en matière de production auxquelles ceux-ci sont généralement subordonnés réduisent tout effet d'incitation à la production. (AIE/73)
	Japon	La Réunion de l'OCDE de 1998 au niveau ministériel a adopté un ensemble de principes d'action sur l'agriculture et l'environnement, dont "des dispositions pour assurer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles en agriculture en encourageant les bonnes pratiques culturales et créer des conditions pour que les agriculteurs tiennent compte dans leurs décisions à la fois des coûts et des bénéfices de l'agriculture pour l'environnement". (AIE/25)
	Nouvelle-Zélande	Les subventions qui encouragent la production peuvent nuire à l'environnement dans la mesure où elles peuvent entraîner le déboisement, des problèmes d'élimination des déchets et une utilisation inadéquate des terres peu productives. (AIE/28)
	Norvège	Si l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais et d'importantes quantités de déchets animaux peuvent nuire à l'environnement, ces éléments ne sont que modérément corrélés avec le niveau du soutien. L'érosion des sols, l'utilisation des eaux, la consommation d'énergie et les modifications des volumes transportés sont autant d'autres questions environnementales non commerciales liées à l'agriculture qui peuvent avoir des effets sur l'environnement. (AIE/48)
	Afrique du Sud	La libéralisation du commerce des produits agricoles peut fort bien atténuer les dommages causés à l'environnement dans la mesure où le lieu de production est déplacé depuis des terres marginales situées dans des pays accordant des subventions élevées (apport en produits chimiques souvent important) vers des terres plus productives situées dans des pays accordant des subventions modérées (apport en produits chimiques souvent faible). Qui plus est, une réforme du commerce favorisant l'exportation des cultures qui font appel à une main-d'œuvre importante au lieu des produits de première nécessité contribuera à alléger les contraintes que l'agriculture de subsistance, en empiétant sur la végétation et les forêts locales, exerce sur elles. Tout dommage résultant d'un accroissement de la production provoqué par la libéralisation sera probablement plus que compensé par les avantages environnementaux de la baisse de la production dans certaines régions ainsi que par les gains de bien-être induits par la libéralisation du commerce. (AIE/41)
	États-Unis	L'Annexe 2 contient un certain nombre de dispositions spécifiques visant à atténuer l'incidence de l'agriculture sur l'environnement. Les subventions à la production ou les restrictions au commerce favorisent probablement des pratiques agricoles plus intensives dont l'effet soit plus défavorable pour l'environnement. (AIE/64)
	Uruguay	Plusieurs des grandes conventions sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification, ont des incidences directes sur l'agriculture et le développement rural durables et renforcent l'attention prêtée à l'impact sur l'environnement, y compris les coûts et avantages, et aux fonctions de l'agriculture. (AIE/74)

Question	Pays	Observations
2.	Paysage	
	Communautés européennes	Le paysage agricole a été façonné par des siècles d'activité humaine dont l'impulsion était la nécessité économique et les techniques agricoles disponibles à l'époque. Avec l'évolution des techniques agricoles, l'exploitant dont les choix sont dictés uniquement par motivations économiques devra sacrifier de nombreux éléments traditionnels. (AIE/40)
	Japon	Les paysages qu'offrent de nombreuses zones résultent des activités agricoles. Un paysage préservé procure aux habitants de la région et aux visiteurs un sentiment d'harmonie et de nostalgie, tout en rappelant l'histoire et la culture de la région. (AIE/60)
	Norvège	Le paysage agricole est l'aboutissement de milliers d'années d'exploitation des terres. Si la société attache de la valeur au paysage agricole, cela tient à sa valeur récréative, à ses qualités esthétiques, culturelles et historiques, et à ses caractéristiques biologiques et écologiques. Composée de nombreux éléments, la notion de paysage ne se ramène toutefois pas à la simple somme de ses éléments et sa valeur se rattache étroitement à la fonction première de l'agriculture, qui est de produire des aliments et des fibres. (AIE/22)
3.	Écologie	
	Australie	La meilleure façon de s'attaquer aux problèmes des risques environnementaux qu'implique le commerce des produits agricoles passe par des politiques phytosanitaires efficaces prévues par l'Accord SPS. (AIE/36)
	Communautés européennes	Il existe dans les CE de nombreux sites sensibles dans lesquels l'agriculture devrait être encouragée pour préserver l'environnement, car l'abandon de cette activité s'accompagnerait de l'érosion, de la dégradation des sols et d'une perte de la biodiversité. Les terres cultivées puis abandonnées ne reviennent pas à l'état sauvage: elles ne font que s'appauvrir. (AIE/40)
	Japon	L'agriculture joue un rôle essentiel en matière de conservation des terres dans la mesure où elle prévient les inondations (régulation du drainage par les rizières), l'érosion des sols et les glissements de terrain. La valeur monétaire de ce rôle est très élevée. La mise en valeur des ressources en eau est grandement favorisée par les terres cultivées et le système de rizières qui facilitent la pénétration de vastes quantités d'eau dans le sous-sol. (AIE/60)
		L'agriculture joue un rôle important dans la préservation de l'environnement naturel par la gestion des déchets organiques, la décomposition des substances polluantes, la préservation de la biodiversité et l'absorption de gaz polluants et du dioxyde de carbone. (AIE/60)
	Norvège	En Norvège, entre 10 et 20 pour cent des espèces menacées d'extinction sont tributaires de paysages agricoles. L'ajustement structurel peut avoir des effets négatifs du fait d'une intensification de la production plus intensive ou de l'abandon de terres. Il apparaît donc que la biodiversité aurait tout à gagner à des politiques visant à assurer la stabilité structurelle et le maintien en l'état. L'ensemble des 17 pays réservoirs d'une mégadiversité biologique sont des pays où le soutien est faible. L'expansion de l'agriculture dans des pays à faible soutien devrait donc avoir une effet néfaste sur la biodiversité. (AIE/40 et AIE/48)

Question	Pays	Observations
D.	DÉVELOPPEMENT RURAL	L'augmentation des échanges augmente le risque d'introduire des maladies infectieuses des animaux, des végétaux et des êtres humains. Des précautions s'imposent donc, surtout en ce qui concerne les animaux vivants, les viandes et les oeufs. (AIE/22)
	Australie	L'agriculture constitue le pilier des communautés rurales de nombreux pays, mais elle ne doit pas pour autant rester à l'écart de toute évolution. Dans les faits, les politiques telles que le soutien et la protection des marchés pour prévenir la diminution du nombre d'exploitants ont été sans effet. (AIE/36)
	Communautés européennes	Dans certaines régions rurales isolées, les possibilités de diversification économique sont limitées et l'agriculture demeure la principale activité. Il importe de maintenir celle-ci pour prévenir la dépopulation et pour faire en sorte que la présence et les activités humaines soient bien équilibrées sur l'ensemble du territoire. (AIE/28)
		Le soutien à la production a permis de produire dans des zones à coût élevé, mais de nouvelles réductions du soutien des prix pourraient gravement compromettre l'agriculture dans ces zones. Des formes de soutien sont nécessaires pour maintenir l'activité agricole et des fonctions environnementale et rurale. Elles devraient être conçues de façon à prévenir la disparition de terres agricoles, à y préserver les moyens d'existence de la population rurale et à ne pas accroître la production agricole. (AIE/73)
	Inde	L'autonomie agricole constitue une base essentielle pour la croissance économique des économies agraires en développement, une bonne production agricole conférant un pouvoir d'achat. (AIE/30 et WT/GC/W/152)
	Japon	La Réunion de l'OCDE de 1998 au niveau ministériel a souligné le rôle que joue l'agriculture dans la vie économique des régions rurales et la nécessité pour les gouvernements de définir un cadre d'action en vue de s'assurer que le secteur agroalimentaire participe au développement socio-économique des zones rurales. Dans de nombreuses zones rurales, l'agriculture contribue au développement équilibré des terres nationales en maintenant les populations sur place et en entretenant l'activité sociale. (AIE/25 et AIE/60)
		Les zones rurales contribuent à maintenir et à transmettre un patrimoine culturel et constituent un important facteur d'agrément pour les citoyens et autres visiteurs. (AIE/60)
	Norvège	L'agriculture est le pivot de nombreuses économies rurales, dans la mesure où elle représente le principal secteur générateur d'emplois. Le maintien d'un minimum de population est nécessaire pour pouvoir entretenir les institutions de service. Toutefois, comme les zones rurales isolées ont souvent des coûts de production élevés, l'agriculture exige un soutien. (AIE/22)
	Afrique du Sud	La libéralisation du commerce, en particulier la suppression des subventions à l'exportation, se traduira par un renforcement de l'activité économique, des emplois dans les zones rurales, une croissance des revenus et, par la suite, une amélioration du pouvoir d'achat dans les pays en développement. (AIE/41)

Question	Pays	Observations
	États-Unis	Le meilleur moyen de réaliser les objectifs visant à maintenir les communautés rurales et à assurer des moyens aux villages et petites villes viables du point de vue économique est d'adopter des mesures facilitant la création d'une activité économique viable – aussi bien agricole que non agricole –, par exemple des mesures destinées à offrir davantage de possibilités d'accroître les revenus non agricoles. L'Annexe 2 contient un certain nombre de dispositions auxquelles on peut avoir recours pour atteindre ces objectifs par le biais de programmes d'éducation, de formation, de retrait de ressources de la production ou d'ajustement structurel. (AIE/34)
E. PETITS ÉTATS EN DÉVELOPPEMENT INSULAIRES		
	Maurice	Les petits États en développement insulaires sont généralement tributaires de l'agriculture qui représente une part importante de leur activité économique, mais ils ne peuvent avoir qu'un nombre limité de cultures. À Maurice, la canne à sucre, qui contribue pour beaucoup aux exportations et à l'emploi, est la principale culture. La diversification est impossible, pour un certain nombre de raisons. La canne à sucre permet également de produire de l'électricité, diminuant ainsi la dépendance du pays vis-à-vis des combustibles fossiles et contribuant à la protection de l'environnement. (AIE/51 et 65)
F. AUTRES		
<i>Innocuité et qualité des produits alimentaires</i>	Communautés européennes	Si la jurisprudence de l'OMC a confirmé que les mesures non discriminatoires et scientifiquement fondées visant à atteindre le niveau d'innocuité fixé par les Membres sont conformes à l'Accord SPS, il pourrait être utile de le confirmer d'une manière plus générale afin d'assurer aux consommateurs que l'OMC ne servira pas à introduire de force sur le marché des produits dont l'innocuité suscite des préoccupations légitimes. S'agissant de la qualité des produits alimentaires, lors de tout examen de l'Accord sur les ADPIC, l'instauration d'une meilleure protection des produits dont la réputation de qualité est liée à leur origine géographique constituera une préoccupation majeure. (WT/GC/W/273)
<i>Bien-être des animaux</i>	Communautés européennes	Pour calmer l'inquiétude grandissante du public quant aux conditions dans lesquelles les animaux sont gardés et élevés, de nombreux Membres de l'OMC ont adopté des dispositions précises pour répondre à ce légitime souci d'ordre moral. Il conviendrait de rechercher un consensus sur le traitement, dans le cadre des règles de l'OMC, de toute mesure commerciale appliquée en vertu de tout accord multilatéral qui pourrait être conclu dans le domaine des normes de bien-être. (WT/GC/W/273)

ANNEXE

Documents présentés par les Membres

Processus AER

- AIE/22: 2 juin 1998, Norvège, "Considérations autres que commerciales dans une agriculture multifonctionnelle – conséquences pour la politique agricole et pour le système commercial multilatéral"
- AIE/25: 2 juin 1998, Japon, "Considérations autres que d'ordre commercial concernant l'agriculture"
- AIE/28: 9 juin 1998, Nouvelle-Zélande, "Effets secondaires des politiques et de la production agricole"
- AIE/30: 23 juin 1998, Inde, "Questions intéressant les pays en développement"
- AIE/32: 27 juillet 1998, Argentine, "Considérations autres que d'ordre commercial à prendre en compte lors des prochaines négociations sur l'agriculture"
- AIE/34: 2 septembre 1998, États-Unis, "Considérations autres que d'ordre commercial et agriculture"
- AIE/36: 4 septembre 1998, Australie, "Considérations autres que d'ordre commercial"
- AIE/39: 22 septembre 1998, Corée, "Considérations autres que d'ordre commercial dans les pays importateurs nets de produits alimentaires"
- AIE/40: 28 septembre 1998, Communautés européennes, "Caractère multifonctionnel de l'agriculture"
- AIE/41: 26 octobre 1998, Afrique du Sud, "Effets négatifs des subventions à l'exportation sur les pays en développement"
- AIE/44: 16 novembre 1998, Inde, "Sécurité alimentaire – Une importante considération non commerciale"
- AIE/47: 2 mars 1999, États-Unis, "Sécurité alimentaire – Incidence des taxes à l'exportation"
- AIE/48: 2 mars 1999, Norvège, "Effets environnementaux de la libéralisation du commerce dans le secteur agricole"
- AIE/51: 10 mars 1999, Maurice, "Multifonctionnalité de l'agriculture dans les petits États insulaires en développement"
- AIE/57: 7 juin 1999, Norvège, "La sécurité alimentaire et le rôle de la production agroalimentaire intérieure"
- AIE/60: 21 juin 1999, Japon, "La multifonctionnalité au Japon"
- AIE/64: 22 juin 1999, États-Unis, "Le caractère "multifonctionnel" de l'agriculture, la sécurité alimentaire et diverses considérations autres que d'ordre commercial"
- AIE/65: 9 juillet 1999, Maurice, "Agriculture dans les petits États insulaires en développement"
- AIE/67: 17 septembre 1999, Suisse, "La dimension multifonctionnelle de l'agriculture"
- AIE/68: 17 septembre 1999, Norvège, "Ensemble de mesures publiques nécessaires pour prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial dans une agriculture multifonctionnelle"
- AIE/73: 28 septembre 1999, Communautés européennes, "Sauvegarder le rôle multifonctionnel de l'agriculture de l'UE: quels instruments?"
- AIE/74: 28 septembre 1999, Uruguay, "Caractère multifonctionnel de l'agriculture et de la terre"

Préparation de la Troisième Conférence ministérielle de l'OMC

- WT/GC/W/120: 4 décembre 1998, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Honduras et Nicaragua
- WT/GC/W/152: 8 mars 1999, Inde
- WT/GC/W/163: 9 avril 1999, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Pakistan
- WT/GC/W/170: 16 avril 1999, Corée

WT/GC/W/220: 28 juin 1999, Japon
WT/GC/W/233: 5 juillet 1999, Kenya
WT/GC/W/238: 6 juillet 1999, Norvège
WT/GC/W/261: 20 juillet 1999, Suisse
WT/GC/W/273: 27 juillet 1999, Communautés européennes
WT/GC/W/342: 29 septembre 1999, Inde
WT/GC/W/370: 13 octobre 1999, Jamaïque
